

Fête Eco Bio 4 juin 2023 **Chavannes sur l'Etang**



Formulaire d'inscription (à imprimer en recto-verso)

Date limite d'inscription : 15 avril 2023					
Dossier complet à retourner à :	Association d'Education Populaire - Fête Eco Bio 6, rue de Bellefontaine 68210 Chavannes-sur-l'Etang				
Tél:	03 89 07 41 32				
Courriel :	feb@aep-chavannes-sur-letang.fr				
I. Identification					
Producteur, Entreprise ou organisme commerçants	Association, Restaurateur, Artiste, organisme ou autre non marchands				
Nom/raison sociale :					
N° d'identification (MSA, SIRET,) :					
Nom du responsable :					
Adresse de la structure :					
Code postal : Ville :					
Tél. fixe : Mobile :					
Courriel:					
Site internet :					
II. Activité					
Alimentation, producteur, éleveur Bien-être, santé, hygiène Energie, habitat, décoration Animation, spectacle	Restauration, traiteur Artisanat, création, habillement Services, information, culture, loisirs				
Autre:					
Détails sur l'activité :					
Certification(s) écologie ou bio : (Prière de fournir une copie de la certification, Agriculture Biologique, Nature & Progrès, Demeter,)					





III. Stand				
Dimensions standards : Oui Non lo	ngueur 4 m sur profondeur 3 m			
Si non, dimensions souhaitées : longueur m, sur pro	ofondeur m			
Branchement électrique : Oui Non pu	uissance: Watt(s)			
Monophasé Triphasé				
Branchement d'eau : Oui Non				
Stationnement du véhicule près du stand : Oui Non	longueur:m			
Grilles métalliques d'exposition (2 minimum) quantité :				
Table(s) de brasserie quantité :				
Banc(s) de brasserie quantité :				
Chaise(s) quantité :				
Installation anticipée le samedi : Oui Non				
Produits exposés :				
IV. Divers				
Acceptez-vous de paraître dans le programme de la manifestation : Oui Non				
Animation thématique d'un atelier hors stand : Oui Non				
V. Paiement et engagement				
Je joins avec ce formulaire d'inscription les documents indispensables à l'étude de mon inscription (voir le document « modalités et tarif » joint) et obligatoirement (sauf artistes et animateurs) un chèque de : € (montant calculé dans le tableau Tarif page suivante et automatiquement reporté) libellé à l'ordre de l'AEP de Chavannes sur l'Etang du montant total des frais de participation. Ce chèque sera encaissé après la manifestation.				
J'ai pris connaissance de la charte de la fête éco-bio jointe que je n	n'engage à respecter dans son			
intégralité et sans aucune restriction.				
Fait à : le :				
2-0				







Fête Eco Bio 4 juin 2023 Chavannes sur l'Etang

Modalités et tarifs

(partie à conserver)

I. Date et lieu de la manifestation

- La manifestation aura lieu le dimanche 4 juin 2023 au 6 rue de Bellefontaine 68210
 Chavannes sur l'Etang derrière et sur le côté de l'église
- L'accueil et l'installation des exposants se feront de préférence le samedi 3 juin de 14h à 18h ou le dimanche 4 juin de 6h00 à 8h00
- Un service de gardiennage effectué par une société spécialisée sera en place du samedi 3 juin à 20h au dimanche 4 juin à 6h
- La manifestation sera ouverte au public de 9h00 à 19h00 avec expositions, concerts, animations, dégustations et restauration, elle sera gratuite pour les visiteurs

II. Stand

- Prévoir tables, chaises, tréteaux, grilles et autres accessoires nécessaires à votre installation ainsi qu'un abri (barnum, tente, parasol, ...) pour d'éventuelles intempéries. Location exceptionnelle de tables et bancs dans la limite des disponibilités par l'AEP
- Les branchements électriques et d'eau sont possibles, nous le signaler impérativement lors de l'inscription en précisant la puissance désirée. Pas de bouilloire, four, chauffage ou plaque électrique (risque de surcharge électrique du site) sauf en accord avec l'organisateur
- Impératif: pour le branchement électrique prévoyez un touret de 25 m minimum et pour l'eau un tuyau de 20 m minimum (plus de précisions dans la charte jointe, article 5)
- Les stands seront respectueux de l'environnement

III. Modalités de règlement

La fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que le chèque de réservation libellé à l'ordre de *l'AEP de Chavannes sur l'Etang* sont à retourner avant le 15 avril 2023 à l'adresse suivante : AEP - Fête Eco Bio 6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes sur l'Etang.

IV. Renseignements et contacts

Renseignements: Danie BROSOLO (06 82 07 26 76) ou Denis FRATTINGER (07 88 62 58 68)

Courriel: feb@aep-chavannes-sur-letang.fr

Site internet : https://www.aep-chavannes-sur-letang.fr/manifestations/fete-eco-bio/

Facebook: https://www.facebook.com/AEPChavannesFeteEcoBio











V. Fiche de calcul

Description		Quantité	Prix en €
Emplacement de base 4 m (longueur) sur 3 m (profondeur):			
 Association, organisme ou autre non marchands et les membres de l'AEP depuis plus d'un an 	15 €		€
 Entreprise ou organisme commerçants 	40 €		€
Producteur, artisan	40 €		€
Restaurateur, traiteur	100 €		€
Artiste, animateur	0€		€
Le mètre linéaire supplémentaire en longueur	10€		€
Branchement électrique	5€		€
Branchement eau	5€		€
Stationnement du véhicule près du stand			€
Grilles métalliques d'exposition (minimum 2 soit 4 €)	2€		€
Table de brasserie (2,20 m)	3 €		€
Banc de brasserie (2,20 m)	2€		€
Chaise	2€		€
Total			€







Fête Eco Bio 4 juin 2023 **Chavannes sur l'Etang**

Charte de l'exposant

La participation à cette manifestation est conditionnée à l'acceptation de cette charte faisant office de règlement.

La manifestation se doit de dépasser la simple fonction marchande pour présenter aux visiteurs la filière « bio » sous ses aspects informatifs, conviviaux et pédagogiques (conférences, expositions, repas, animations, etc.). L'entrée pour le public est gratuite.

La priorité sera donnée aux producteurs locaux, aux circuits courts dans un rayon de 80 km, aux transformateurs ayant une démarche solidaire et écologique. Sont interdits les actes médicaux ou paramédicaux.

Article 1 : Objet

L'objectif de la FEB (Fête Eco Bio) est de promouvoir :

- La production, la transformation, la commercialisation et la consommation de produits dans le respect des règles de l'agriculture biologique, de l'écologie et plus généralement le respect de l'être humain et de l'environnement.
- L'action des associations œuvrant dans le domaine environnemental et /ou humanitaire. Une copie de leurs statuts pourra leur être demandée.

La FEB est donc ouverte à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités ont un rapport avec la préservation de la biodiversité, l'éducation citoyenne, l'agriculture biologique, la santé et le bien-être, l'écohabitat, les énergies renouvelables, les produits locaux.

Article 2 : Critères d'admission

L'appellation « Fête Eco Bio » nécessite que :

- L'ensemble des produits alimentaires présentés soient issus de l'agriculture biologique certifiée. Les exposants devront afficher leur certification en bio pour les produits exposés
- Pour les produits non certifiables, l'AEP (Association d'Education Populaire de Chavannes sur l'Etang, association organisatrice) pourra vérifier leur nature et demander la présentation ou l'affichage de documents tels que fournisseurs, certificats divers, composants...
- Les produits non alimentaires devront présenter un intérêt au regard de la protection de l'environnement et de l'écologie
- Les cosmétiques et produits d'entretien devront être certifiés bio et écologiques

Une réponse sera adressée aux demandeurs après examen de leur formulaire d'inscription.

Article 3: Conditions d'annulation

- Si l'exposant annule son inscription plus de 30 jours avant le début de la manifestation, il sera remboursé du montant versé lors de l'inscription
- Si l'exposant annule son inscription moins de 30 jours avant le début de la manifestation, il ne sera remboursé que de la moitié de la somme versée lors de l'inscription
- Au cas où pour une raison majeure et sans aucune justification, la fête serait annulée par les organisateurs et ne pourrait donc avoir lieu, ceux-ci s'engagent à rembourser le montant des inscriptions et les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'AEP

Article 4 : Lois et règlements

Ceux s'appliquant aux foires et salons devront être respectés : voir le règlement général des foires et salons à télécharger sur https://www.aep-chavannes-sur-letang.fr/wp-content/uploads/FEB2022/FEBreglement-foires-salons.pdf





Article 5 : Tenue de chaque stand

Jour, heure, emplacement:

- Pour éviter d'éventuels embouteillages, l'accueil des exposants se fera le samedi 3 juin 2023 de 14h à 18h (créneau conseillé pour ceux ayant besoin d'eau ou d'électricité), le dimanche 4 juin 2023 de 6h à 8h. L'installation des stands devra impérativement être terminée pour le dimanche 4 juin 2023 à 8h30
- Avec accord de l'organisateur, l'installation au moyen d'un véhicule en fonction de son volume sera possible
- Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand le dimanche 4 juin 2023 de 9h à 19h
- Pour des raisons techniques, chaque emplacement leur sera notifié à l'installation par les organisateurs et ne prêtera à aucune remise en cause

Présentation du stand :

- Les exposants ayant demandé un branchement électrique ont un tableau électrique à leur disposition sur lequel ils se brancheront. Du tableau électrique au stand, les exposants mettent en place leur rallonge d'une longueur minimale de 25 m (10/16A pour le mono, P17 16A 3Ph+N+T pour le tri)
- L'association met à disposition des exposants ayant demandé l'eau, un robinet sur pied auquel ils branchent leur tuyau d'une longueur minimale de 20 m équipé d'un raccord rapide de type Gardena
- Les exposants doivent se munir de leurs équipements (tables, chaises, rallonges électriques ou touret...) et prévoir un abri tel que barnum ou parasol
- Ils s'engagent à une présentation agréable, attrayante et informative (panneau, banderole avec nom et adresse ...). Leurs certificats de conformité aux labels biologique ou écologique et leurs prix devront être affichés lisiblement
- La vente des boissons à consommer sur place est réservée à l'association organisatrice. Les dégustations sont autorisées

Diffusion musicale:

• Elle sera assurée exclusivement par l'association organisatrice

Entretien et respect de l'environnement :

 Les exposants sont responsables de l'entretien de leur emplacement qu'ils devront laisser en parfait état de propreté et libres d'accès à la fermeture de la fête. Le tri des déchets devra donc être respecté par tous les participants. Les sacs plastiques seront strictement interdits sur la fête. De plus, Il sera nécessaire que les produits vendus soient emballés dans des sacs en papier ou biodégradables. Un effort est demandé sur la consommation de l'eau potable et de l'énergie

Article 6 : Assurance

- Chaque exposant doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle aux organisateurs. Il sera responsable à l'égard des tiers pour les dommages corporels et dégâts matériels qui pourraient être causés par lui-même, son matériel, ses produits et les personnes à son service
- L'association organisatrice et la commune d'accueil déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants en cas de vols, dommages et détérioration de tous types les concernant

Article 7: Restauration

Pour les restaurateurs sur place ainsi que tous les exposants amenés à proposer des dégustations, les ingrédients utilisés seront impérativement issus de l'agriculture biologique ou locale. Ils devront respecter la règlementation en utilisant exclusivement de la vaisselle réutilisable ou compostable. Le matériel de cuisine en aluminium, les verres, couverts, assiettes, touillettes ou petites cuillères de dégustation en matières plastiques ainsi que les fours à micro-ondes sont strictement interdits.



